



**VILLE DE SAINT-NAZAIRE  
(Loire-Atlantique)**

**Direction Juridique  
et Commande Publique**

**ADJOINTS AU MAIRE  
ET CONSEILLERS MUNICIPAUX**

**ATTRIBUTIONS**

**DÉLÉGATION DE FONCTIONS  
ET DE SIGNATURE**

**ARRÊTÉ DU 06 SEPTEMBRE 2019**

Le Maire de la Ville de Saint-Nazaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-18 permettant au maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du conseil municipal

Vu l'arrêté municipal en date du 09 octobre 2017 modifié portant délégation d'une partie des attributions du Maire aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux ;

Vu la demande de Mme Gaëlle BETLAMINI de se démettre de ses fonctions de Conseillère municipale en date du 26 juin 2019 ;

Vu la demande de Mme Laurianne DENIAUD de se démettre de ses fonctions d'Adjointe, effectuée par courrier en date du 03 juillet 2019 auprès de M. Le Préfet et acceptée par courrier en date du 09 juillet 2019 ;

Vu la demande de Mme Gaëlle BÉNIZÉ de se démettre de ses fonctions d'Adjointe, effectuée par courrier en date du 04 juillet 2019 auprès de M. Le Préfet et acceptée par courrier en date du 09 juillet 2019 ;

Vu la demande de Mme Régine LE BAIL de se démettre de ses fonctions d'Adjointe, effectuée par courrier en date du 03 juillet 2019 auprès de M. Le Préfet et acceptée par courrier en date du 09 juillet 2019 ;

Considérant qu'il y a lieu en conséquence de modifier les délégations accordées aux élus du Conseil Municipal ;

Sur proposition de M. le Directeur Général des Services de la Ville ;

**ARRETE :**

**Article 1er** – L'arrêté municipal susvisé en date du 09 octobre 2017 modifié portant délégation d'une partie des attributions du Maire aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux est abrogé à compter de ce jour.

**ARTICLE 2** - En dehors de l'Administration générale, le Maire se réserve plus spécialement les attributions suivantes :

- **Affaires maritimes et portuaires**
- **Information-communication**
- **Urbanisme, foncier et logement**

**DÉLÉGATIONS CONSENTIES  
AUX ADJOINTS ET AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX**

**ADJOINTS THEMATIQUES  
ATTRIBUTIONS**

**ARTICLE 3** - Sont délégués dans les attributions suivantes :

**Mme Pascale HAMEAU,**  
**Adjointe en charge du patrimoine, de la transition énergétique et du développement durable, de la commission de sécurité :**

**Assistée de :**

- **Mme Jacqueline RICA, Conseillère Municipale :**
  - Sécurité et accessibilité dans les ERP

**M. Yvon RENÉVOT,**  
**Adjoint en charge des politiques jeunesse, droits, animations, loisirs**

**Mme Lydie MAHÉ,**  
**Adjointe en charge des ressources humaines, du dialogue social, de la logistique, des affaires générales, des affaires militaires, de la lutte contre les discriminations, pour l'égalité femmes/hommes, de l'intégration des personnes en situation de handicap,**

**Assistée de :**

- **M. Philippe DEGUIRAL, Conseiller Municipal :**
  - Affaires militaires et cérémonies commémoratives
- **Mme Pascale HASSANE, Conseillère Municipale :**
  - Affaires Générales
- **Mme Catherine ROUGÉ, Conseillère Municipale :**
  - Egalité Femmes / Hommes

**M. Jean-Jacques LUMEAU,**  
**Adjoint en charge des affaires culturelles**

**Assisté de :**

- **M. Alain GEFROY, Conseiller Municipal :**
  - Patrimoine
- **Mme Maribel LÉTANG-MARTIN, Conseillère Municipale :**
  - Education artistique et démocratisation culturelle

**M. Martin ARNOUT,**  
**Adjoint en charge des finances et des affaires juridiques, de la ville numérique, de la relation aux usagers et de l'évaluation des politiques publiques, de la coopération internationale, du commerce du quartier centre-ville et de la baie, et de la gestion locative**

**Assisté de :**

- **Mme Lydia MANTZOUTSOS, Conseillère Municipale :**
  - Ville numérique
- **M. Hervé BRAIRE, Conseiller Municipal :**
  - Relations aux usagers
  - Evaluation des politiques publiques
- **M. Éric PROVOST, Conseiller Municipal :**
  - Coopération internationale
- **M. Vincent SEGUELA, Conseiller Municipal :**
  - Rayonnement commercial

**M. Christophe COTTA,**  
**Adjoint en charge de la qualité du cadre de vie et des mobilités, des espaces verts, naturels et de proximité, de la propreté de la ville, du domaine public**

**Assisté de :**

- **M. Frédéric LECOMTE, Conseiller Municipal :**
  - Déplacements doux
- **Mme Béatrice PRIOU, Conseillère Municipale :**
  - Espaces verts, naturels et de proximité
- **Mme Jacqueline RICA, Conseillère Municipale :**
  - Projets de quartier
  - Propreté de la ville

**M. Xavier PERRIN,**  
**Adjoint en charge de l'éducation, de l'enfance, des activités périscolaires, de la réussite éducative, de la prévention de la délinquance, de la médiation et de la tranquillité publique**

**Assisté de :**

- **Mme Catherine ROUGÉ, Conseillère Municipale :**
  - Programme de réussite éducative
- **M. Jean-Luc GUYODO, Conseiller Municipal :**
  - Accueils de loisirs

**Mme Pascale CLÉMENT,**  
**Adjointe en charge des politiques de promotion et de prévention de la santé, de la cohésion sociale, des solidarités en faveur des familles, des personnes fragilisées et des personnes âgées**

**Assistée de :**

- **Mme Françoise LESTIEN, Conseillère Municipale :**
  - Territoire de santé et secteur hospitalier
- **M. Philippe DEGUIRAL, Conseiller Municipal :**
  - Personnes vulnérables
  - Inclusion sociale
- **M. Saïd MERNIZ, Conseiller Municipal :**
  - Politiques intergénérationnelles et personnes âgées

**Mme Emmanuelle BIZEUL,**  
**Adjointe en charge de la petite enfance**

**M. Patrice BULTING,**  
**Adjoint en charge des activités touristiques**

**M. Jean-Marc ALLAIN,**  
**Adjoint en charge des sports et de la gestion des équipements sportifs**

**Assisté de :**

- **M. Alain MANARA, Conseiller Municipal :**
  - Animations sportives et citoyennes
- **M. Kada MAHOUR, Conseiller Municipal :**
  - Développement et accompagnement de projets sportifs
- **M. Jean-Luc GUYODO, Conseiller Municipal :**
  - Développement des sports nautiques et de nature

**Mme Céline GIRARD-RAFFIN,**  
**Adjointe en charge des politiques de proximité, de la vie associative, des initiatives citoyennes, de la vie de quartier, des maisons de quartiers et des jumelages**

**Assistée de :**

- **Mme Sarah TRICHET-ALLAIRE, Conseillère Municipale :**
  - Consommation responsable et échanges équitables

**M. Jean-Luc SECHET,**  
**Adjoint en charge de la participation des habitants, des Conseils Citoyens de quartiers, des élections et du recensement, des halles et marchés, de l'artisanat et de la vie économique, et des commerces de proximité et de périphérie**

**Assisté de :**

- **Mme Natalie BAER, Conseillère Municipale :**
  - Commerces de proximité, halles et marchés

**ADJOINTS DE QUARTIER  
ATTRIBUTIONS**

**ARTICLE 4** - Sont délégués auprès du Maire dans les attributions suivantes, en qualité d'adjoint(e)s chargé(e)s de quartier :

**Mme Pascale HAMEAU, Adjointe en charge du quartier de Trébale**

**M. Yvon RENÉVOT, Adjoint en charge du quartier de Chesnaie – Bouletterie – Grenapin**

**Mme Lydie MAHÉ, Adjointe en charge du quartier de l'Île du Pé, Clos d'Ust, Gambetta**

**M. Christophe COTTA, Adjoint en charge du quartier du Clos du Vigneau, Bolardière**

**Mme Pascale CLÉMENT, Adjointe en charge du quartier de Porcé, Kerlédé, Front de mer et du quartier du Parc paysager**

**Mme Emmanuelle BIZEUL, Adjointe en charge du quartier de Toutes Aides, Moulin de la Butte, Plessis, Petit Caporal et du quartier de Prézégat**

**M. Patrice BULTING, Adjoint en charge du quartier de Saint-Marc sur mer**

**M. Fabrice BAZIN, Adjoint en charge du quartier de l'Immaculée et du quartier de Villeneuve, Québrais, Landettes**

**M. Jean-Marc ALLAIN, Adjoint en charge du quartier de Méan-Penhoët et du quartier d'Herbins**

**Mme Céline GIRARD-RAFFIN, Adjointe en charge du quartier de Avalix, Moulin du Pé et du quartier de Plaisance – Laënnec - Offenbach**

**M. Jean-Luc SECHET, Adjoint en charge du quartier du Centre-ville - Ville Port – Petit Maroc**

Délégation de fonction et de signature est donnée dans ce cadre aux adjoints ci-dessus désignés pour toute question intéressant à titre principal les quartiers dont ils ont la charge.



**ARTICLE 5** - Délégation permanente est donnée aux adjoints et aux conseillers municipaux ci-dessus désignés, dans le cadre et dans la limite des pouvoirs qui leur sont personnellement conférés aux articles 2 et 3 du présent arrêté, à l'effet de signer aux lieu et place du Maire les arrêtés municipaux ainsi que toutes les pièces d'exécution des marchés et accords-cadres relevant de leur domaine respectif d'attributions, exclusivement.

**ARTICLE 6** - Indépendamment des attributions qui leur sont respectivement conférées aux articles 2 et 3 du présent arrêté, les adjoints et les conseillers municipaux ci-dessus désignés ont également pleins pouvoirs pour procéder :

- à l'ordonnancement des mandats de paiement sur fonds communaux et à la signature de toutes pièces de comptabilité (titres de recettes, bordereaux de mandats, etc...) ;
- à la certification conforme de copies d'originaux, dont celles des extraits du registre des délibérations, des décisions et des arrêtés municipaux (y compris la certification de leur caractère exécutoire) ;
- à la délivrance, au nom du Maire, des certificats administratifs dont l'établissement est confié aux services municipaux ;
- à la légalisation des signatures et au visa des pièces administratives ;
- à la signature de toutes correspondances et pièces administratives.

**ARTICLE 7** - Les délégations visées aux articles 2 à 5 du présent arrêté sont accordées à titre permanent. Elles subsisteront tant qu'elles n'auront pas été rapportées.

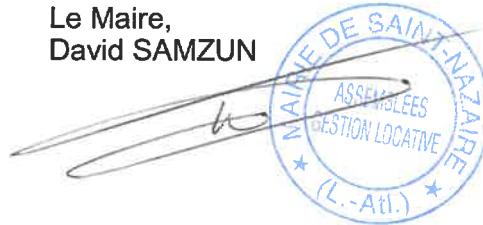
**ARTICLE 8** - Des suppléants pourront être désignés ultérieurement, en tant que de besoin, par arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement des titulaires des délégations objet du présent arrêté.

**ARTICLE 9** - Les dispositions du présent arrêté sont applicables immédiatement.

**ARTICLE 10** - Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Nazaire, ainsi qu'à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Saint-Nazaire, et publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Ville de Saint-Nazaire.

Saint-Nazaire, le 06 septembre 2019

Le Maire,  
David SAMZUN



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes, sis 6 allée de l'Île Gloriette, BP 24111, F-44041 Nantes Cedex, dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif de Nantes peut aussi être saisi, dans ce même délai, par l'application telerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).